Ce fléau, qui frappe aveuglement n'importe où, n'importe comment et à tous moment sans distinction aucune, n'a pas d'identité. Il ne peut être associé ni à une religion, ni à une civilisation, ni à un Etat ou Nation en particulier.

Les groupes terroristes continuent d'adapter leur modus operandi et adoptent désormais un ordre du jour plus régional, de nouer des liens encore
plus étroits avec les réseaux de la criminalité transnationale organisée et
d'utiliser de manière plus intensive les technologies de l'information et de communication.

Le Royaume du Maroc, qui condamne le terrorisme sous toutes ses
formes, a dés le début joint ses efforts à ceux de la communauté internationale

pour le combattre et l'éradiquer, en prenant des mesures à l'échelle nationale et & .. f. internpttonale. // c,_ --tvrn~ . t f¼,.:,.L c.o-ir.d f?-1;'1/112..,.t.-; ,-AM<e m e.u. r/----1';, 'l~~•f o.,Y Lff" c,,u.1 eJ
PdféT?J.q o,u Id q1 l a.. 'J« f/L.__'f11;:_ f/L.__'f002EMC /Suct <</C B/811.9 >> BDC -0.0~t'<!f -0.035 Tc 12.9888 0 0 19.1 573.09 521.65 Tm (f0 s~

et et et et et et et et et

par le Comité spécial crée par la résolution 51/210

façade atlantique de l'Afrique afin de mieux cerner les implications des connexions terroristes et de la criminalité transnationale organisée et maintenir notre vigilance et notre engagement.

Par ailleurs, le Maroc en tant que dépositaire de la Convention relative à
la Coopération judiciaire entre les pays francophones d'Afrique adoptée à Rabat à l'issue de la 5ème réunion des Ministres de la justice des pays francophones d'Afrique poursuit ses efforts pour accélérer l'entrée en vigueur de cette convention afin de permettre la mise en œuvre de toutes les conventions internationales sur la lutte contre